

---

# Rapport d'orientations budgétaires 2026

ROB

# Sommaire

<b>I. Introduction</b>	<b>3</b>
1. Les objectifs du Syndicat aujourd'hui	3
2. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	3
<b>II. Le contexte économique et financier</b>	<b>5</b>
1. Un net ralentissement de la croissance mondiale	5
2. L'économie en France	6
<b>III. Les chiffres du Syndicat</b>	<b>9</b>
1. Les recettes de fonctionnement	9
2. Les dépenses de fonctionnement	12
3. Les dépenses d'équipements	15
4. Budget vert du SMRD	19
5. Structuration de la dette	20
6. Résultats 2025	21
7. Niveau d'épargne	21
<b>IV. Programmation pluriannuelle d'investissements</b>	<b>22</b>
1. Bilan 2021-2025	22
2. Prospective 2026-2030	22

# I. Introduction

## 1. Les objectifs du Syndicat aujourd'hui

Dans un contexte de changement climatique et au regard des compétences qui lui ont été transférées, le Syndicat est aujourd'hui attendu pour :

- **Répondre aux politiques réglementaires** de gestion de l'eau à un niveau « supra » : DCE, SDAGE, PDM, GEMAPI.
- **S'impliquer activement, voire piloter, des projets de territoire** tels que le PTGE, le contrat Eau & Climat, et divers plans de gestion.
- **Articuler les politiques locales et leurs objectifs**, notamment le PLUi, le Scot, le PCAET, le CET, la Biovallée, ainsi que les politiques liées à la GEMAPI, au tourisme, à l'agriculture et au CTE (contrat de transition écologique).

Les orientations budgétaires 2026 du Syndicat s'inscrivent par ailleurs dans une approche de **maîtrise des charges de fonctionnement tout en maintenant un dynamisme d'investissement**.

## 2. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Par application des dispositions de l'article L.5722-1 du CGCT, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT sont applicables au Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD).

Ainsi l'article L.2312-1 du CGCT dispose :

« (...) dans les communes de 3500 habitants et plus ; le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (..) ».

Ces dispositions ont été introduites par la Loi Notre du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit être également adressé au représentant de l'Etat.

Rappel :

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget est obligatoire sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Concernant les EPCI, cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus.

C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget : cette formalité substantielle précède, dans un délai de 10 semaines, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les objectifs du DOB :

- Partager les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le rapport doit être communiqué aux membres du comité syndical, au minimum 5 jours francs avant la tenue du comité.

# II. Le contexte économique et financier

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Note de conjoncture de la Banque Postale  
Banque de France  
Projet de loi de finances – Synthèse toutes administrations publiques

## 1. Un net ralentissement de la croissance mondiale

Dans ses dernières perspectives économiques, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) anticipe une croissance du PIB mondial de 3,2 % en 2025, avant une nette décélération à 2,9 % en 2026. Si l'activité a mieux résisté que prévu face aux politiques protectionnistes des États-Unis, les tensions commerciales et l'inflation risquent de freiner l'élan de l'économie mondiale.

### Des moteurs temporaires en 2025

L'OCDE souligne que plusieurs facteurs ont soutenu l'activité cette année : investissements massifs dans l'intelligence artificielle, relance budgétaire en Chine, hausse de la production industrielle et accélération des exportations pour anticiper les nouveaux droits de douane américains. Ces effets, qualifiés de « positifs mais de courte durée », devraient s'estomper dès le second semestre 2025.

### Les États-Unis en première ligne du ralentissement

La première économie mondiale connaîtra le coup de frein le plus marqué. Après une progression du PIB de 2,8 % en 2024, la croissance américaine devrait tomber à 1,8 % en 2025, puis 1,5 % en 2026, son rythme le plus faible depuis la crise de 2009. La hausse des droits de douane moyens à 19,5 %, la baisse de l'immigration et la réduction du nombre d'agents publics fédéraux pèseront sur l'activité, malgré la vigueur des investissements dans les technologies de pointe.

### Une Europe et une Chine confrontées à des vents contraires

La zone euro verrait sa croissance passer de 1,2 % en 2025 à 1 % en 2026, freinée par les tensions commerciales et l'incertitude politique. La Chine, malgré des subventions et des dépenses budgétaires importantes, devrait ralentir de 4,9 % en 2025 à 4,4 % en 2026, l'effet des mesures de soutien s'atténuant face à la montée des barrières commerciales américaines.

## Inflation persistante et dilemme pour les banques centrales

L'inflation globale devrait reculer de 3,4 % en 2025 à 2,9 % en 2026, mais les services, le logement et l'alimentation resteront coûteux. Les banques centrales, confrontées à des marchés de l'emploi qui s'essouffent, hésitent à assouplir leur politique monétaire, au risque d'alimenter de nouvelles tensions sur les prix et de fragiliser leur crédibilité.

## Des marchés financiers toujours euphoriques malgré les risques

Malgré ce contexte, les marchés boursiers restent dynamiques et les coûts d'emprunt bas, mais l'OCDE alerte sur des valorisations d'actifs éloignées des fondamentaux et sur les risques liés à la volatilité des cryptoactifs, de plus en plus interconnectés au système financier traditionnel.

## 2. L'économie en France

La croissance atteindrait +0,7 % en 2025, freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée. Elle s'établirait à +1,0 % en 2026. L'activité serait majoritairement portée par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages accélérerait, grâce aux gains de pouvoir d'achat enregistrés depuis 2023 et qui n'ont été que partiellement consommés jusqu'alors, et à une composition du revenu disponible brut plus favorable. La consommation progresserait (+0,9 %) en miroir d'une baisse modérée du taux d'épargne.

L'inflation, au sens de l'Indice des prix à la consommation (IPC), s'établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle (après +2,0 % en 2024). Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. Les prix de l'électricité ont fortement reculé en février, tandis que le cours du pétrole a chuté en avril. Les prix des services poursuivent leur ralentissement dans le sillage de celui des salaires. Les prix des produits manufacturés se replient dans un contexte d'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

Selon les analyses de la Banque de France, l'inflation resterait à un niveau modéré et sous la cible des 2% en 2026 et 2027.

### **POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE**

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>PIB réel</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>
	<i>0,5</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>
<b>IPCH</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,3</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>4,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,3	7,4	7,6	7,7	7,4
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>

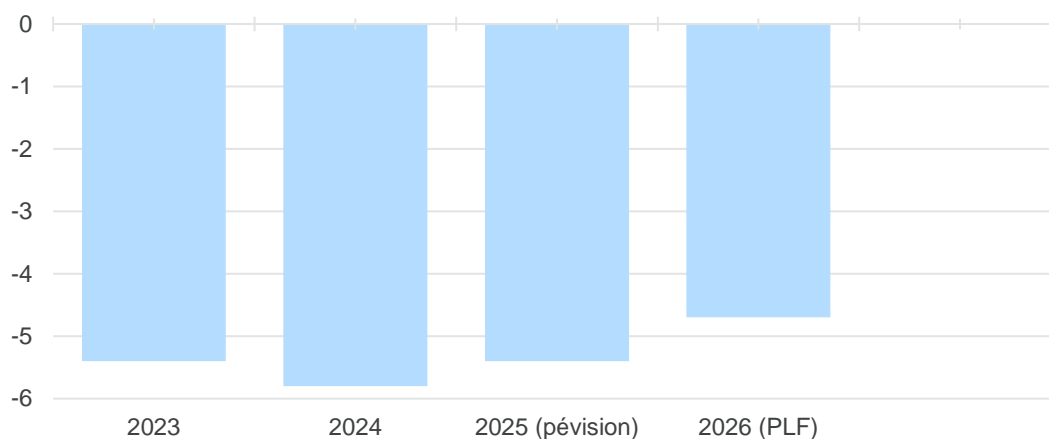
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de mars 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 28 février 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2025, non publiés lors de la finalisation de l'exercice de prévision Eurosysteme), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2025).

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier.

Ce projet de loi de finances vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver le modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises. Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à 4.7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2026 et à moins de 3 % en 2029.

Evolution du solde public (% du PIB)



### La situation financière des collectivités locales

La Banque postale a publié à la fin du mois de septembre une note de conjoncture sur la situation financière des collectivités locales. Cette note basée sur les données des comptes administratifs et comptes financiers uniques 2024 communique également les premières tendances observées de l'exercice en cours.

L'encours de la dette des collectivités locales est de 212.7 Md€ et l'épargne brute se situe à 41.9 Md€ à l'issue de l'exercice 2024. La capacité de désendettement, toutes collectivités locales confondues, est donc de 5.1 années soit en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans. On peut toutefois observer une hétérogénéité entre collectivités avec notamment les départements dont la situation est dégradée par les deux années 2023 et 2024 de forte baisse des droits de mutations.

Le rapport de la banque postale indique « qu'en 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021 (...). Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes cumulées ralentissent du fait des dotations et des recettes fiscales. Le financement a été complété par un important recours à l'emprunt qui a représenté 34 % du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros ».

Ce rapport indique encore « qu'en 2025 l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette financera 29 % de l'investissement et sera en légère hausse, (...) sous l'effet de la reprise des droits de mutation et de la maîtrise des charges à caractère général. Les recettes fiscales seront

atones et seront, pour la première année, ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort ».

L'épargne nette des collectivités en 2025 serait stable. Toutefois la capacité de désendettement des collectivités passerait de 5.1 années à 5.3 années conséquence d'un important recours à l'emprunt pour financer une politique d'investissement dynamique portée par les communes.

### Les orientations budgétaires pour 2026

L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, hors hausse du taux de CNRACL de 3 points, décidée en 2025.

Il reposait sur plusieurs mesures touchant les collectivités locales.

- La reconduction et le renforcement du DILICO : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, doté de 1 Md€ en 2025, serait reconduit et porté à 2 Md€ en 2026. Le mécanisme resterait fondé sur une mise en réserve conjoncturelle prélevée sur les douzièmes de fiscalité, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités contributrices. Les modalités de ciblage et de plafonnement seront précisées dans le PLF. Ce dispositif prévoit un reversement des recettes prélevées étalé sur 5 ans et non plus 3 ans selon certaines conditions.
- Le maintien de l'enveloppe de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 27.4 Md€ pour le bloc communal et les départements, ce qui pourrait accentuer les écrêtements de la dotation forfaitaire pour certaines communes.
- Le décalage de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux EPCI. Les intercommunalités reviendraient au calendrier de versement de droit commun (année N+1). En parallèle, une baisse de 200 M€ en autorisations d'engagement est prévue sur la dotation d'investissement.
- La minoration des variables d'ajustement à hauteur de 500 M€ qui toucherait notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- La réduction de la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels,
- L'écrêtement des fractions de TVA à hauteur de 700 M€ en 2026, avant leur reprise d'indexation sur la dynamique nationale de TVA à compter de 2027.

**Le Syndicat n'est concerné par aucune de ces mesures**, toutefois, son budget sera impacté par la hausse du taux de cotisation employeur de la CNRACL, avec une progression de 12 points en 4 ans. Le taux de cotisation patronale évoluera comme suit, jusqu'en 2028 :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 31.65 %
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 34.65 %
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 37.65 %
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : 40.65 %
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2028 : 43.65 %

Par ailleurs, les budgets des collectivités membres du Syndicat sont par contre directement impactées par les demandes de restrictions budgétaires énumérées ci-dessus. Cette situation appelle de la part du Syndicat la plus grande rigueur dans la gestion de son propre budget.

# III. Les chiffres du Syndicat

Il est important de noter que les montants prévus pour l'année 2025, mentionnés dans ce rapport, sont des estimations. Ils ne deviendront définitifs qu'à l'issue de la période comptable de 2025 et après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

## 1. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des recettes de fonctionnement.

Pour l'année 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1 956 K€, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice 2025.

Chapitre	Libellé chapitre	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
70	Produits de services	70 930.00	0.00
73	Impôts et taxes	932 000.00	932 000.00
74	Dotations et participation	936 347.20	1 023 500.00
	<i>Dont contributions statutaire</i>	<i>291 000.00</i>	<i>229 000.00</i>
	<i>Dont actions</i>	<i>227 461.00</i>	<i>349 196.00</i>
75	Produits de gestion	0.00	0.00
013	Atténuation de charges	93.32	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 948 370.52</b>	<b>1 955 500.00</b>
042	Dotation aux amortissement	2 254.80	4 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 950 625.32</b>	<b>1 960 000.00</b>

Les recettes du Syndicat proviennent :

- des participations statutaires

Le syndicat mixte de la rivière Drôme est financé par les contributions de ses membres, qui comprennent les trois EPCI-FP du bassin versant ainsi que le Département de la Drôme.

Les modalités de calcul et d'approbation de ces contributions sont régies par les statuts du SMRD.

Les participations statutaires pour l'année 2026 seront proposées comme suit :

	Répartition	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Total
<b>CCVD</b>	47%	192 k€	246 k€	46 k€	<b>484 k€</b>
<b>CCCPS</b>	32%	131 k€	167 k€	31 k€	<b>329 k€</b>
<b>CCD</b>	21%	86 k€	110 k€	21 k€	<b>217 k€</b>
<b>CD26</b>				131 k€	<b>131 k€</b>
<b>Total</b>		<b>409 k€</b>	<b>523 k€</b>	<b>229 k€</b>	<b>1 161 k€</b>

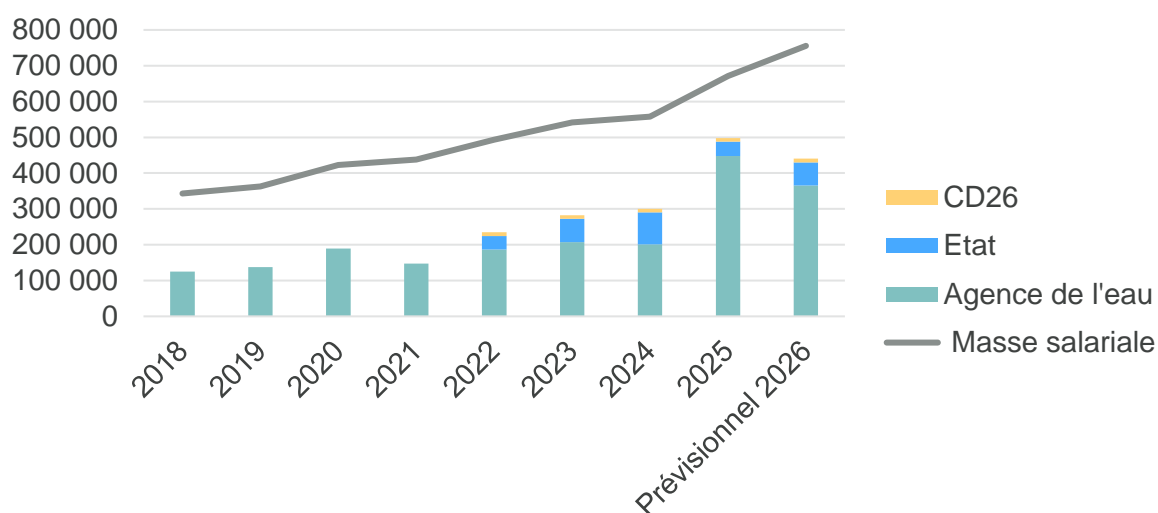
Les contributions statutaires pour l'année 2026 connaîtront une diminution de 5 % par rapport à 2025, passant de 1 223 K€ à 1 161 K€, conformément à la délibération adoptée lors de la séance du 22 octobre 2025, qui modifie l'article 12-1 des statuts. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la contribution du Département sera fixée à un montant forfaitaire de 131 K€ par an.

80% des participations proviennent de la taxe GEMAPI prélevées par les intercommunalités et 20% proviennent de leurs budgets généraux et de celui du Département.

- De subventions

L'Agence de l'Eau, l'État et le Département apportent leur soutien financier aux postes et actions de fonctionnement.

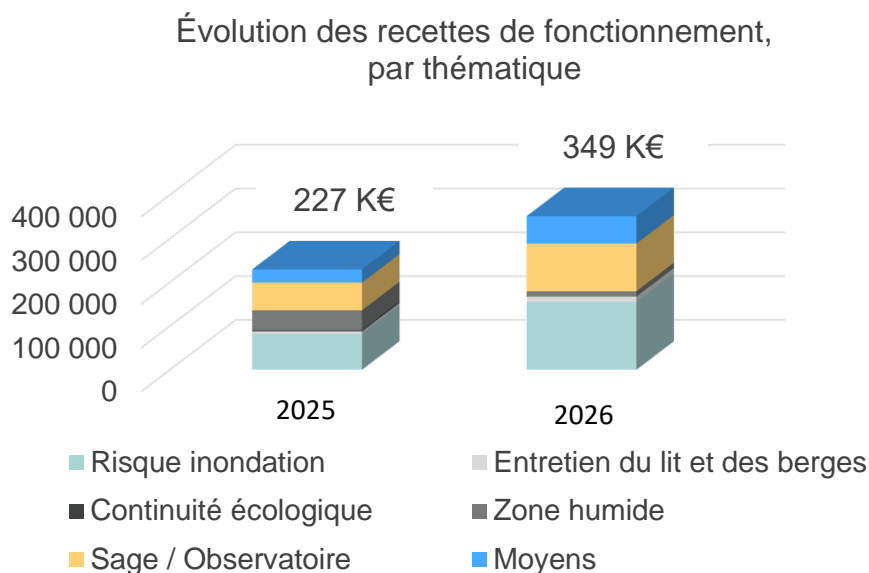
Le graphique ci-dessous illustre les aides allouées par les partenaires pour l'animation territoriale du bassin versant de la Drôme.



Les aides financières, en particulier celles de l'agence de l'eau sont versées sur une base pluriannuelle, ce qui entraîne des reports d'une année sur l'autre.

Les financeurs publics octroient également des subventions pour soutenir les actions mises en œuvre.

L'illustration suivante présente l'évolution des aides accordées, classées par thématique, entre 2025 et 2026.



- De ses ressources propres

Le Syndicat a la possibilité de percevoir une rémunération pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes du bassin versant.

En 2025, une mission d'assistance a été réalisée pour les travaux de continuité écologique liés au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de la Commune de Montlaur-en-Diois, pour un montant de 2,5 K€.

Pour 2026, dans le cadre de l'étude préalable au schéma d'aménagement et de gestion du risque d'inondation concernant les digues de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec le Syndicat des Dignes Livron-Le Pouzin. Cette prestation est évaluée à 5 K€.

- De recettes de gestion courantes

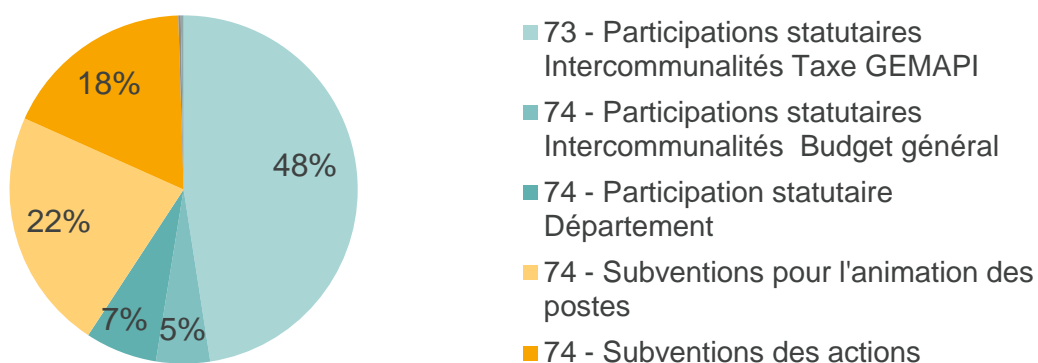
Au cours de l'année 2025, le Syndicat a perçu un montant de 93 € en remboursement des rémunérations du personnel, principalement en raison des congés de maladie ordinaire.

Pour l'année 2026, aucune somme n'est prévue au chapitre 013 « atténuation de charges ».

De plus, des titres de recette seront émis chaque année, correspondant aux amortissements des subventions perçues.

La répartition estimée des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 est pratiquement identique à celle de 2026. Elle se présente comme suit :

### Recettes de fonctionnement 2026, par chapitre



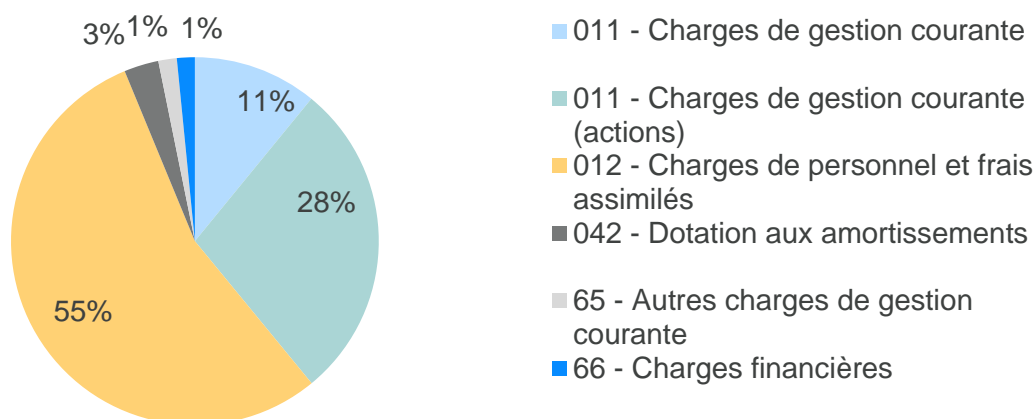
## 2. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2026, une augmentation de 1 % des dépenses de fonctionnement est prévue.

Chapitre	Libellé chapitre	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
011	Charges à caractère général	621 753.05	539 323.85
	<i>Dont les actions</i>	<i>532 307.40</i>	<i>388 624.78</i>
012	Charges de personnel et frais assimilés	671 235.28	755 470.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	17 777.00	22 400.00
66	Charges financières	22 700.61	21 730.76
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 333 465.94</b>	<b>1 338 924.61</b>
042	Dotation aux amortissements et écritures de cessions	32 252.77	42 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 365 718.71</b>	<b>1 380 924.61</b>

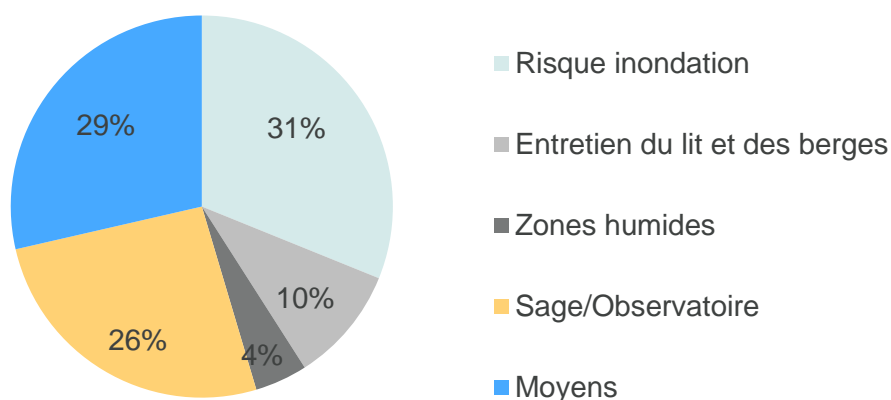
### Répartition des dépenses de fonctionnement 2026 par chapitre



#### Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistreront une baisse en 2026 en raison de la réduction des actions de fonctionnement. Toutefois, une augmentation des dépenses courantes est attendue pour cette même année.

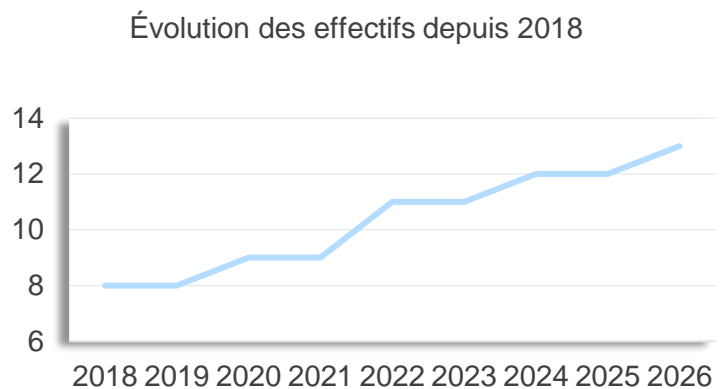
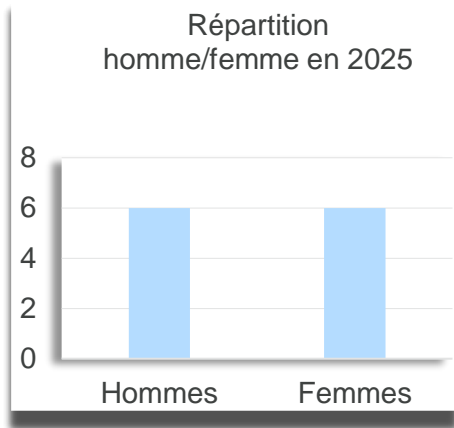
Les dépenses liées aux actions pour 2026 sont estimées à 389 K€ et se répartissent comme suit :



#### Charges de personnel

Les charges de personnel constituent 55 % des dépenses totales de fonctionnement. Elles connaissent une augmentation de 12 % en raison de plusieurs facteurs : la création d'un poste de chargé(e) de mission Résilience, qui soutiendra le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ainsi que le contrat Eau & Climat, le recrutement de stagiaires rémunérés correspondant à une durée cumulée de 9 mois, les avancements de carrière des agents, ainsi que l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL.

L'effectif est passé de 8 à 12 agents entre 2008 et 2025 avec un 13ème agent en cours de recrutement. L'Equivalent Temps Plein (ETP) est de 10.8 sur l'année 2025.



#### Autres charges de gestion courante

Les indemnités des élus restent inchangées. En revanche, une allocation supplémentaire de 4,5 K € est prévue pour les remboursements de frais de mission du Président et des Vice-Présidents de la commission locale de l'eau (CLE) en application de la délibération du SMRD du 12 février 2025.

#### Charges financières

Les intérêts financiers ont un impact limité, représentant seulement 2 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un total de 22 K€.

#### Dotations aux amortissements

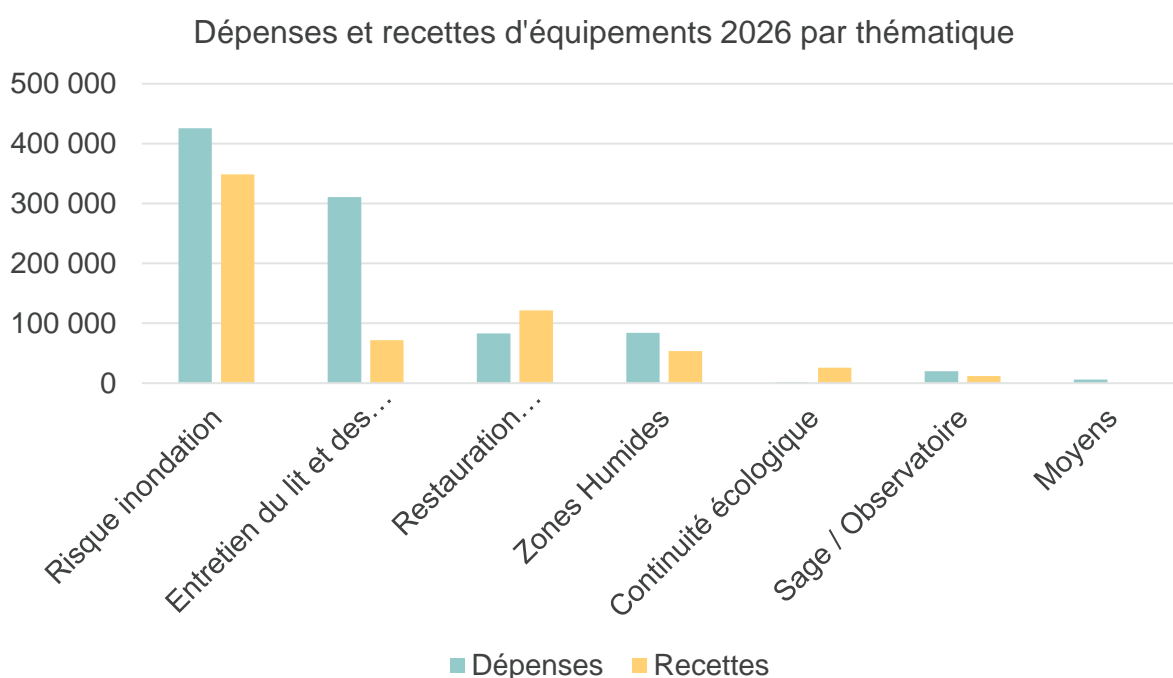
Les dotations aux amortissements constituent des opérations d'ordre qui n'affectent pas la trésorerie. Elles sont estimées à 42 K€ pour l'année 2026.

### 3. Les dépenses d'équipements

Le remboursement du capital des emprunts représente 3 % des dépenses d'équipement, tandis que les amortissements n'atteignent pas 0 %. En revanche, les actions constituent 97 % des dépenses d'équipement.

Pour l'année 2026, le montant total des dépenses d'équipement est estimé à 932 K€, dont 549 K€ correspondent à des dépenses nouvelles et 382 K€ à des restes à réaliser.

La répartition des actions pour 2026 est présentée dans le graphique qui suit :



Les orientations relatives au programme d'investissement sont guidées par les axes suivants :

#### Protection active : Lutte contre les inondations (426 K€)

Ce premier axe vise à renforcer la résilience face aux inondations à travers plusieurs actions clés, telles que :

- L'étude pour la mise en place d'un réseau de surveillance des crues et d'avertissement sur le bassin versant de la Drôme,
- Les études préalables à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme,
- Les études de faisabilité pour la sécurisation du village et l'aménagement des digues de Pontaix,
- Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations sur le bassin versant de la Drôme,
- Le renouvellement du plan de gestion des pièges à graviers

### Entretien du lit et des berges (311 K€)

L'objectif de ce deuxième axe est d'assurer une gestion efficace des berges afin de garantir un bon écoulement des eaux et la préservation de biodiversité. Cela inclut :

- La lutte contre la Renouée du Japon sur la Gervanne et la Meyrosse,
- La gestion des atterrissements,
- L'entretien de la végétation.

### Restauration morphologique des cours d'eau (103 K€)

Ce volet se consacre à la restauration morphologique pour restaurer les habitats aquatiques et améliorer la qualité écologique des rivières, à travers :

- La restauration morphologique du lit de la Drôme à Luc-en-Diois,
- Les travaux qui découlent du diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant avec le lancement de l'opération sur la Gervanne,
- L'étude Résilience qui vise l'établissement d'un diagnostic et l'élaboration d'un programme d'actions à conduire sur les milieux aquatiques, agricoles et forestier.

### Valorisation des Zones humides (84 K€)

Cet axe a pour objectif de préserver et de restaurer les zones humides, essentielles à la biodiversité et à la régulation des cycles hydrologiques. Ces actions contribueront à la gestion durable des ressources en eau, avec :

- Lancement de l'étude visant l'élaboration d'un plan de gestion sur zone humides de la plaine du Grand Lac.

### Améliorer la continuité écologique (2 K€)

Cet axe se concentre sur la continuité écologique en garantissant le bon passage des espèces aquatiques afin de restaurer les habitats et à faciliter la migration des espèces, contribuant ainsi à l'équilibre des écosystèmes aquatiques et à la préservation de la biodiversité. Le Syndicat travail sur :

- Le seuil Romezon.

### Moyens de la structure (6 K€)

Afin de soutenir toutes ces initiatives, ce dernier axe prévoit :

- L'acquisition de matériel et de mobilier.

Le détail des dépenses et recettes de chacune des actions décrites est précisé dans le tableau suivant :

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2026	RAR 2025	TOTAL DEPENSES 2026	BP Recettes 2026	RAR 2025	TOTAL RECETTES 2026	Reste à charge 2026 (y compris FCTVA)
Risque inondation	Renouvellement du plan de gestion des pièges à graviers	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00
	Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	-15 000,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	27 789,00	0,00	27 789,00	42 429,00	43 302,00	85 731,00	57 942,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	67 800,00	67 800,00	19 800,00
	Étude diagnostic des ouvrages / remblais de protection (PEP 7.4)	115 500,00	94 500,00	210 000,00	59 375,00	28 125,00	87 500,00	-122 500,00
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<i>193 289,00</i>	<i>232 500,00</i>	<i>425 789,00</i>	<i>101 804,00</i>	<i>246 727,00</i>	<i>348 531,00</i>	<i>-77 258,00</i>
Entretien du lit et des berges	Eradication de la renouée du Japon	15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00	0,00	3 750,00	-11 250,00
	Gestion des atterrissements	48 000,00	48 000,00	96 000,00	9 000,00	9 000,00	18 000,00	-78 000,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	100 000,00	100 000,00	200 000,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00	-150 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>163 000,00</i>	<i>148 000,00</i>	<i>311 000,00</i>	<i>37 750,00</i>	<i>34 000,00</i>	<i>71 750,00</i>	<i>-239 250,00</i>
Continuité écologique	Continuité écologique seuil Romezon - Mirabel-et-Blacons	0,00	1 825,20	1 825,20	0,00	0,00	0,00	-1 825,20
	Continuité écologique seuil Moulin Reynaud - Grâne	0,00	0,00	0,00	0,00	25 818,00	25 818,00	25 818,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>0,00</i>	<i>1 825,20</i>	<i>1 825,20</i>	<i>0,00</i>	<i>25 818,00</i>	<i>25 818,00</i>	<i>23 992,80</i>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois (ph. 2)	13 136,00	0,00	13 136,00	11 874,00	29 660,00	41 534,00	28 398,00
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	0,00	0,00	0,00	0,00	47 368,00	47 368,00	47 368,00
	Travaux suivants diagnostic RNABE	50 000,00	0,00	50 000,00	20 833,00	0,00	20 833,00	-29 167,00
	Quantité : étude résilience	20 000,00	0,00	20 000,00	11 666,67	0,00	11 666,67	-8 333,33
	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>83 136,00</i>	<i>0,00</i>	<i>83 136,00</i>	<i>44 373,67</i>	<i>77 028,00</i>	<i>121 401,67</i>	<i>38 265,67</i>

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2026	RAR 2025	TOTAL DEPENSES 2026	BP Recettes 2026	RAR 2025	TOTAL RECETTES 2026	Reste à charge 2026 (y compris FCTVA)
Zone humide	Plan de gestion de la zone humide des Nays	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	4 725,00	4 725,00
	Lancement de l'étude visant à l'élaboration d'un plan de gestion sur les zones humides de la plaine du Lac	84 000,00	0,00	84 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	-35 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>84 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>84 000,00</i>	<i>49 000,00</i>	<i>4 725,00</i>	<i>53 725,00</i>	<i>-30 275,00</i>
SAGE / Observatoire	Quantité : étude résilience	20 000,00	0,00	20 000,00	11 666,67	0,00	11 666,67	-8 333,33
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>11 666,67</i>	<i>0,00</i>	<i>11 666,67</i>	<i>-8 333,33</i>
Moyens	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
	Mobilier	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>6 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-6 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>549 425,00</b>	<b>382 325,20</b>	<b>931 750,20</b>	<b>244 594,34</b>	<b>388 298,00</b>	<b>632 892,34</b>	-298 857,86

A titre d'information complémentaire, il est intéressant de souligner l'évolution du niveau des opérations d'équipement :



Depuis 2020, date du début du mandat, le Syndicat a mené d'importantes opérations d'investissement totalisant près de 7 490 K€.

## 4. Budget vert du SMRD

Le décret du 16 juillet 2024, pris en application de l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, précise les modalités concrètes de l'élaboration des budgets verts locaux.

Il s'agit de l'inclusion, à partir de l'exercice 2024 et pour les collectivités locales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, d'une « annexe environnementale ». Celle-ci constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement en fonction des 6 axes du pacte vert pour l'Europe :

- - Axe 1 : « atténuation du changement climatique »,
- - Axe 2 : « adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels »,
- - Axe 3 : « gestion des ressources en eau »,
- - Axe 4 : « transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques »,
- - Axe 5 : « prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols »,
- - Axe 6 : « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

La mise en œuvre de ces cotations est progressive. Les axes 1 et 6 seront annexés au CFU 2025 sur l'état l'annexe « Impact du budget sur la transition écologique ». Les autres axes seront obligatoires à compter de 2028.

## 5. Structuration de la dette

Au cours des années 2025 et 2026, le Syndicat n'a pas prévu de souscrire de nouveaux emprunts.

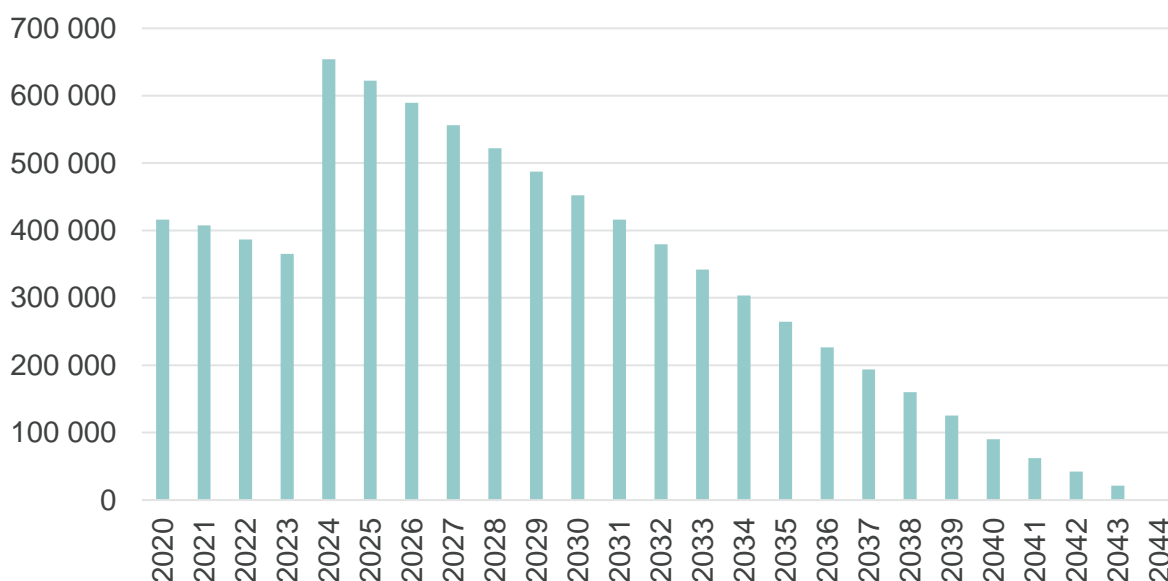
Pour rappel, quatre emprunts long terme ont été souscrits, les années précédentes, à hauteur de :

- 306 K€ pour l'autofinancement des travaux de la Saleine. Le crédit a été souscrit en 2020, sur une durée de 20 ans au taux de 1,02%.
- 110 K€ pour l'autofinancement de l'étude des systèmes d'endiguement sur 15 ans au taux de 0,89%.
- 220 K€ pour financer des travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières, sur une durée de 20 ans au taux de 3.80%.
- 90 K€ pour la réhabilitation des anciennes décharges de Pontaix et de Vercheny, sur une durée de 20 ans au taux de 3.80%.

Le capital restant dû est de 556 K€ au 31 décembre 2026.

Le taux d'endettement permet de mesurer la charge de la dette sur la collectivité relativement à sa richesse. Calculé pour le SMRD (encours de la dette au 31 décembre /recettes réelles de Fonctionnement), il est passé à 28%.

Évolution de la dette de 2020 à 2044



## 6. Résultats 2025

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 est estimé à 585 K€, et un excédent de la section d'investissement est également prévu, s'élevant à 398 K€.

Il est prévu d'affecter une partie de cet excédent aux réserves (1068) en 2026, afin de permettre au Syndicat de poursuivre les projets d'investissements programmés, notamment en matière de gestion du risque d'inondation. Comme pour le budget 2025, il sera également proposé de conserver 900 K€ d'excédent reporté en section de fonctionnement (R002).

## 7. Niveau d'épargne

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du Syndicat.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel du Syndicat sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	1 657 974.26	1 845 221.73	1 948 370.52	1 955 500.00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 056 025.98	1 047 998.49	1 333 465.94	1 338 924.61
<b>Epargne brute</b>	<b>601 948.72</b>	<b>797 223.24</b>	<b>614 904.58</b>	<b>616 575.39</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>36 %</b>	<b>43 %</b>	<b>32 %</b>	<b>32 %</b>
Remboursement du capital de la dette / année	21 247.33	32 083.90	32 698.18	33 329.89
<b>Epargne nette / Autofinancement net</b>	<b>580 701.39</b>	<b>765 139.34</b>	<b>582 206.40</b>	<b>583 245.50</b>
Encours de la dette	654 244.51	622 160.61	589 462.43	556 132.54
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1.09</b>	<b>0.78</b>	<b>0.96</b>	<b>0.90</b>

# IV. Programmation pluriannuelle d'investissements

Au cours du deuxième semestre 2025, un travail approfondi a été réalisé en vue d'établir la prochaine programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) pour la période 2026 à 2030. Ce processus se conclura en 2026.

## 1. Bilan 2021-2025

Un bilan des actions menées entre 2021 et 2025 a été dressé, révélant que le montant total des contributions versées par les membres s'élève à 5,36 M€, dont 77 % ont été consommés durant cette période.

Les dépenses engagées dépassent 10,5 M€, réparties comme suit :

- 1,5 M€ pour des actions externalisées, classées en fonctionnement,
- 5,7 M€ pour des travaux, classés en investissement,
- 3,3 M€ pour des moyens de fonctionnement et d'actions diverses.

## 2. Prospective 2026-2030

Concernant la PPI 2026-2030, le cadre financier et opérationnel vise à assurer une gestion efficace des investissements pour les années à venir et prenant pour origine les objectifs suivants :

- Répondre aux enjeux de gestion du risque inondation tels que définis dans la feuille de route du PAPI en cours de finalisation (arrêt attendu du projet de PAPI courant 2026),
- Des actions inscrites au Contrat Eau et Climat pour répondre aux thématiques Gestion des Milieux Aquatiques avec en particulier la mise en œuvre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides,
- Globalement les réponses apportées par le Syndicat aux attentes formulées dans le cadre du SDAGE, de son Programme de Mesures et déclinées dans le projet de SAGE,
- Les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat ciblées dans le projet de SAGE et notamment celles relevant des volets sobriété (programme EcoDrôme II 2026-2028) et résilience (recrutement en cours d'un chargé de mission qui aura pour objectif l'élaboration d'un programme opérationnel d'actions à compter de 2027).

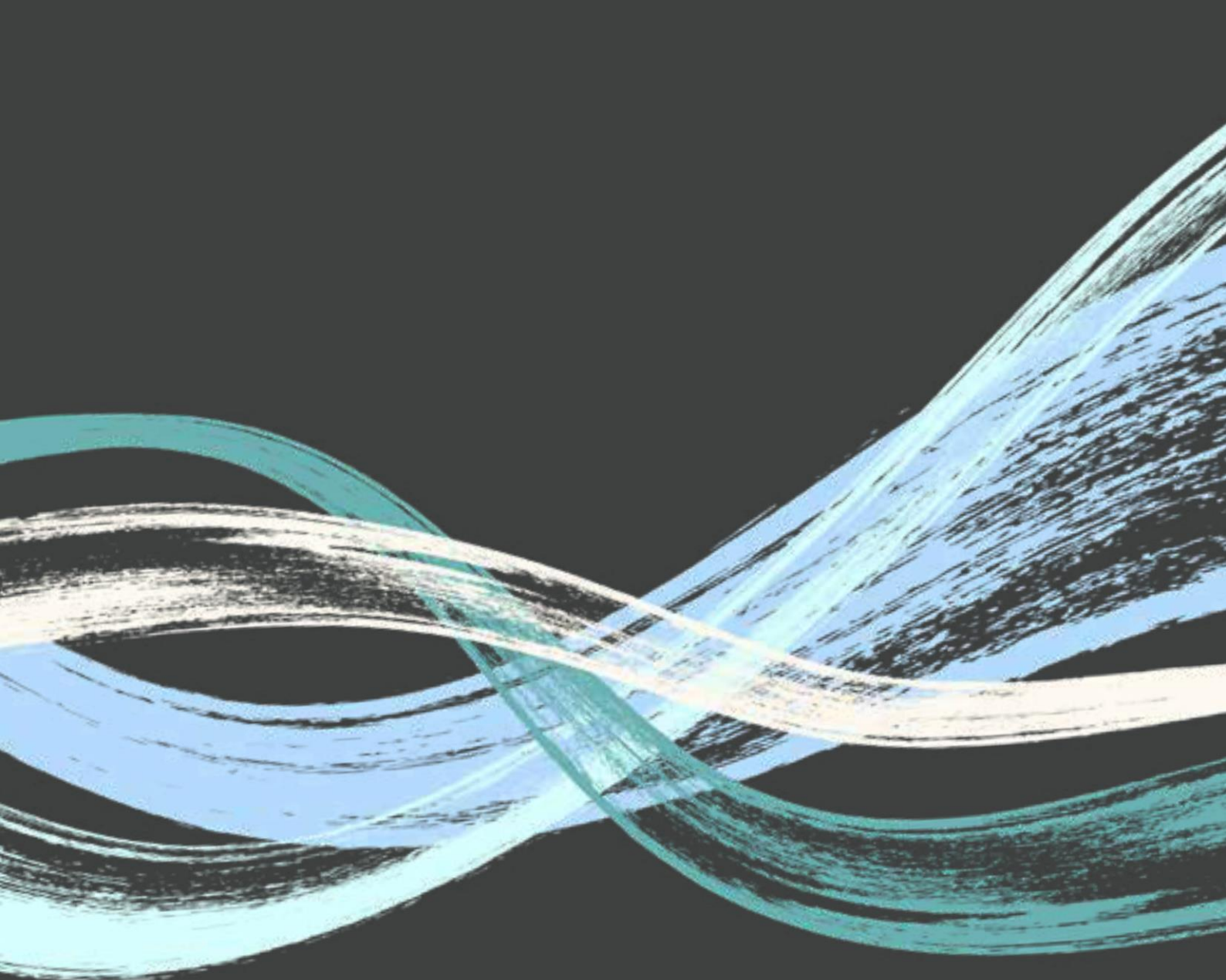
Le chiffrage des coûts des opérations, des recettes attendues et du besoin financement correspondant sont en cours de consolidation, mais l'approbation de la PPI est envisageable dès le début de l'année 2026.

A ce stade, la PPIF 2026-2030 comparée à 2021-2025, c'est :

- Une enveloppe prévisionnelle de dépenses d'investissement (hors digues) moins élevée que sur la période précédente, mais moins financée,
- Un reste à charge d'actions imputées en fonctionnement équivalent à l'exécution 2021-2025,
- Une charge nette de moyens en progression sur la période, au regard du besoin et de l'internalisation de certaines actions.

Les premières orientations que l'on peut retenir à ce stade pour chacune des cartes sont les suivantes :

- **Carte 1 – GEMAPI hors digues** : une nouvelle répartition des contributions envisageable en fonction de la gestion des excédents.
- **Carte 2 GEMAPI Digues** :
  - Un travail sur la base de fourchettes de coûts / contributions,
  - Vers la création d'une carte 2bis « SE de la confluence » dans laquelle serait intégrée la CAPCA,
  - Un besoin de contribution plus élevé que sur la période précédente (entre 820 K€ et 1130K€/an contre 525K€/an actuellement) mais à partager entre 4 membres et non plus 3 suite à l'adhésion de la CAPCA,
  - Une approbation prévue début 2026 avec clause de revoyure pour intégrer les arbitrages de la carte 2bis.
- **Carte 3 – SAGE / Observatoire** : niveau de contribution ramené à 230 K€/an sur 2026-2030 (contre 290 K€/an en 2025) intégrant la baisse de la participation du CD26 et le maintien des contributions des EPCI ; les arbitrages sont en voie de finalisation sur le détail des actions à inscrire sur cette carte.



[www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr)



**Rivière Drôme**  
le Syndicat